

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2596(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur les prisonniers politiques ukrainiens en Russie et la situation en Crimée		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Ukraine Russie Fédération		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
15/03/2017	Débat en plénière		
16/03/2017	Résultat du vote au parlement		
16/03/2017	Décision du Parlement	T8-0087/2017	Résumé
16/03/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2596(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0190/2017	16/03/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0192/2017	16/03/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0195/2017	16/03/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0198/2017	16/03/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0221/2017	16/03/2017	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0087/2017	16/03/2017	EP	Résumé
Proposition de résolution commune		RC-B8-0190/2017	16/03/2017		

Le Parlement européen a adopté par 451 voix pour, 73 contre et 86 abstentions, une résolution sur les prisonniers politiques ukrainiens en Russie et la situation en Crimée.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

Le Parlement a rappelé sa condamnation de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Il a exprimé son soutien à la volonté de l'Union européenne de ne pas reconnaître cette annexion.

Les députés ont déploré la dégradation de la situation des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée, les violations de la liberté d'expression, les violences à l'égard des médias et la systématisation de la naturalisation russe forcée. Ils ont condamné les mesures discriminatoires imposées par les soi-disant autorités à l'encontre de la minorité ethnique tatare de Crimée.

Le Parlement a demandé à la Russie :

- de libérer sans délai tous les citoyens ukrainiens illégalement et arbitrairement détenus en Russie ou dans les territoires ukrainiens temporairement occupés ;
- de cesser de délivrer des passeports russes à tous les habitants de Crimée ;
- de cesser les pratiques de persécution à l'égard de la population locale opposée à l'annexion de la Crimée et d'enquêter sur tous les cas de violations des droits de l'homme, y compris les disparitions forcées, les détentions arbitraires, la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus ;
- de respecter les libertés fondamentales de tous les résidents, dont la liberté d'expression, de religion ou de conviction ainsi que la liberté d'association et de réunion pacifique.

La résolution a demandé que les observateurs internationaux des droits de l'homme et tous les acteurs de l'aide humanitaire aient un accès illimité, sûr et sans entrave à la péninsule de Crimée pour l'OSCE.

Le Parlement a exhorté toutes les parties à mettre pleinement en œuvre les dispositions des accords de Minsk, notamment la fin des activités militaires dans la région du Donbass. Enfin, il a demandé d'étudier la possibilité d'établir un modèle international pour les négociations sur la fin de l'occupation de la Crimée, avec la participation de l'Union, qui serait fondé sur les droits de l'homme et les principes du droit international.